

Politique de la ville, 12 février 2015
Intervention d'Emmanuelle Cosse
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Après ce début d'année 2015 marquée par la violence, jamais nous n'aurons autant parlé de vivre ensemble. Jamais nous n'aurons eu l'occasion de redire, nous tous qui sommes réunis ici, l'attachement qui est le nôtre à une société qui respecte chacun dans la liberté, l'égalité et la fraternité.

Pour autant, nous le sentons, nos mots sont bien peu face à une réalité beaucoup moins généreuse. Cette réalité, depuis longtemps, apporte chaque jour un démenti cinglant à nos exhortations. Il y a, on peut le dire, comme un malaise dans la civilisation.

L'Île-de-France, en particulier, présente un profil beaucoup plus divisé. Région la plus riche, qui continue de s'enrichir malgré une conjoncture mauvaise, région où le revenu médian est supérieur de 20% à la moyenne nationale, l'Île-de-France est aussi la région où vivent les plus pauvres.

Regardons les choses en face : 50% des jeunes des zones urbaines sensibles vivent sous le seuil de pauvreté. Quelles sont leurs chances de s'émanciper ? Quelles sont les perspectives d'avenir que nous leur offrons ?

Inégalités de revenus, inégalités de patrimoine, d'éducation, de conditions de santé. Un taux de chômage qui varie du simple au triple selon les communes. Nous sommes en réalité la région des inégalités. Or non seulement elles se développent, ces inégalités, mais elles se fixent sur des territoires : communes riches, communes pauvres, communes à forte concentration d'habitat privé, communes à forte concentration d'habitat social...

On a parlé de ghettos, on a parlé d'apartheid. Les mots sont forts ; ils expriment assez bien l'ampleur de la ségrégation et de la violence sociale qui s'exerce sur les plus pauvres. Cette violence sociale, c'est avant tout un rejet. Car s'il existe des ghettos de pauvres, c'est d'abord parce qu'il existe des ghettos de riches. S'il existe des zones urbaines « sensibles », c'est qu'il existe des zones urbaines « insensibles » où l'on cultive l'indifférence à l'autre et l'entre-soi.

La majorité régionale, elle, ne recule pas devant ses responsabilités. L'Île-de-France est la seule région française à s'être engagée résolument dans l'accompagnement en investissement du programme national de rénovation urbaine en 2007. Il faut dire que l'Île-de-France était un territoire particulièrement concerné puisque plus de 160 quartiers franciliens pouvaient prétendre à un soutien de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

L'effort financier consenti par la Région est unique en France. Le montant total de nos engagements a été estimé dès signature à plus de 1,2 milliards d'euros. A ce jour c'est près d'un milliard d'euros qui ont été engagés dont :

- 562 millions au titre de nos crédits logements
- 361 millions au titre de nos crédits renouvellement urbain
- 69 millions au titre de nos crédits CUCS

Plus de mille projets sur 180 quartiers ont ainsi pu bénéficier de nos aides. Un bilan complet vous a d'ailleurs été présenté en septembre dernier.

Le 16 décembre dernier, l'Etat a annoncé l'engagement d'un nouveau PNRU, doté de 5 milliards d'euros pour la période 2015-2024, qui cible 200 quartiers prioritaires, dont 58 sont situés en Ile-de-France. Une liste complémentaire de quartiers, dits d'intérêt régional, fera d'ailleurs l'objet d'un conventionnement spécifique dans le cadre du CPER que nous venons de voter.

Mais le cœur de notre sujet demeure la rénovation urbaine des quartiers de priorité nationale. Saurons-nous, cette fois encore, être au rendez-vous ? C'est ce que je vous propose dès aujourd'hui. Je vous propose que nous entrions en discussion avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) afin de déterminer et de chiffrer notre accompagnement au nouveau PNRU.

Forte de son expérience et de son expertise, la Région se mettra ainsi en position d'influencer les projets à venir dès leur phase d'élaboration.

S'agissant de l'habitat, tout d'abord, il me semble aujourd'hui indispensable d'intégrer à la réflexion non plus seulement l'habitat social mais également les copropriétés. Je pense en particulier au 300 copropriétés actuellement labellisées pour un accompagnement régional, qui devront également faire l'objet d'un soutien national.

Nous devons également être vigilants quant aux démolitions et aux reconstructions de logements démolis. La reconstitution de l'offre démolie par des logements adaptés aux ressources des ménages doit faire l'objet d'un soin attentif.

S'agissant de la méthode ensuite, je reprends ici à mon compte les préconisations faites par Mohammed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué dans un rapport remis au premier ministre sur la participation des habitants au processus de décision. Le fait urbain est d'abord un fait social et il est totalement illusoire de penser réussir un projet urbain dans la durée sans y associer étroitement tous les habitants. Cela demande du travail, car ce n'est pas si facile. Il faut regagner la confiance, libérer la parole, donner à chacun les capacités de s'investir. Il nous faudra inventer un empowerment à la française, si vous me permettez l'expression.

Cet accompagnement des citoyens vaut tout aussi bien pour les villes, qui ne sont pas toutes égales en moyens d'ingénierie de projets. Un des torts du PNRU 1, à mon sens, est d'avoir mis des territoires pauvres en concurrence, les premiers arrivés étant les mieux servis.

Enfin, et cela sera l'enjeu central du renouvellement urbain à l'avenir, il faudra mettre l'emploi et le maintien des services publics au cœur des projets. La réussite visible et

indéniable des opérations menées n'est rien tant que 50% de la jeunesse d'un quartier est au chômage et sans perspective. Cette jeunesse est un atout pour la France et nous devons lui offrir les perspectives qu'elle mérite. Le développement économique devra passer par les quartiers, le développement des services publics devra également passer par les quartiers.